



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 201.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. PEDERSEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 201 — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur la saisie-arrêt/The Family Maintenance Amendment and Garnishment Amendment Act.*

Le débat se poursuit.

MM. MARCELINO (Tyndall Park) et MARTIN, M. le *ministre* CHOMIAK, MM. SMOOK et SARAN ainsi que M. le *ministre* CHIEF interviennent. M^{me} CROTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} MITCHELSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Habitat pour l'humanité

Attendu :

que l'accès à des logements sécuritaires et fiables est primordial pour la santé, le bien-être et la stabilité que méritent les familles manitobaines;

que la vision d'Habitat pour l'humanité est de jeter les bases d'un changement positif en offrant aux familles des logements abordables;

que l'une des meilleures façons d'aider les familles qui veulent briser le cycle de la pauvreté est d'éliminer les obstacles liés à l'accès à la propriété lorsqu'elles vivent une situation financière précaire;

qu'Habitat pour l'humanité œuvre au Manitoba depuis la construction de sa première maison à Winkler en 1985;

que depuis 1985, Habitat pour l'humanité a contribué à la construction de plus de 300 logements et a donné un coup de main à de nombreuses familles qui n'auraient autrement jamais pu jouir des avantages liés à la propriété;

que l'organisme est actif dans plus de 15 collectivités au Manitoba, créant ainsi plus de 40 emplois, mobilisant annuellement 2 000 bénévoles et aidant les familles à s'épanouir;

qu'Habitat pour l'humanité permet aux familles d'avoir confiance en elles et de sentir que leurs enfants sont en sécurité, tout en jouant un rôle actif dans leur collectivité;

que l'organisme a formé des partenariats économiques fructueux avec le secteur privé, le gouvernement, des particuliers et des groupes communautaires, ce qui rend possible la construction de logements à prix abordables,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite Habitat pour l'humanité pour ses trois décennies de succès au Manitoba ainsi que les nombreux bénévoles, organismes communautaires et entreprises qui offrent leur aide afin de permettre aux familles manitobaines d'avoir accès à des logements sécuritaires et abordables.

Il s'élève un débat.

M^{me} MITCHELSON, M. le *ministre* BJORNSON, M. WISHART, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. MARTIN et JHA interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 56) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*;
(M. le *ministre* LEMIEUX)

(N^o 62) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de services de communication à distance)/The Consumer Protection Amendment Act (Contracts for Distance Communication Services)*.
(M. le *ministre* LEMIEUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (K. Hennesey, E. Brennan, I. Mullan et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (D. Mazur, S. Mazur, S. Martin et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler la hausse de la TVP puisqu'elle nuit à l'emploi et à rétablir le droit des Manitobains de rejeter ou d'approuver toute hausse de cette taxe par le biais d'un référendum. (J. W. Pauls, B. Wiens, R. Wiens et autres)

M. le *ministre* CHIEF dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Enfants et Perspectives pour la jeunesse.
(Document parlementaire n° 48)

M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Services à la famille.
(Document parlementaire n° 49)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2014-2015 — Ressources minières.
(Document parlementaire n° 50)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN, MM. EWASKO, RONDEAU et HELWER ainsi que M^{me} WIGHT font des déclarations de député.

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 51 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. GERRARD et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. PEDERSEN pour la reprise du débat. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* BRAUN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies et les interventions d'urgence/The Fires Prevention and Emergency Response Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD ainsi que M. le *ministre* LEMIEUX interviennent. L'Assemblée accorde à M^{me} STEFANSON le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* LEMIEUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} STEFANSON pour la reprise du débat.

MM. MALOWAY et SCHULER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 33 — *Loi sur les occasions d'apprentissage en milieu de travail (marchés de travaux publics)/The Apprenticeship Employment Opportunities Act (Public Works Contracts)*.

Le débat se poursuit.

M. GAUDREAU et M. le *ministre* KOSTYSHYN interviennent. L'Assemblée accorde à M. GOERTZEN le droit de parole pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la création d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba sera examinée le jeudi 1^{er} mai 2014.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ALLUM voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (branchement à Internet)/The Public Schools Amendment Act (Connecting Schools to the Internet)*.

Le débat se poursuit.

M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour lui-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. PEDERSEN.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID